



Paris, le 9 décembre 2010

Compte-rendu FORCE OUVRIÈRE de la réunion

Réorganisation du réseau d'ingénierie aéroportuaire : des redéploiements classés « SECRET DÉFENSE » !

L'administration organisait, hier, une réunion sur la réorganisation du réseau d'ingénierie aéroportuaire du MEDDTL sous la présidence de la directrice du pilotage et de l'évolution des services et du secrétaire général de l'armement du ministère de la défense (MINDEF).

Lors des précédentes réunions, il était prévu, outre la mise à jour des perspectives de redéploiement des personnels des bases qui ferment, de voir également le protocole interministériel précisant les conditions d'intervention du MEEDDM pour le compte du MINDEF.

Au lieu de cela, l'ordre du jour prévoyait :

1. Un « échange » sur les repositionnements en cours :

Et c'est sans aucun état des lieux que nous devons nous « concerter » sur ce processus visant les unités de soutien d'infrastructures de la défense (USID) et le service national d'ingénierie aéroportuaire (SNIA) ...

Pas la moindre indication :

- du nombre des agents malmenés,
- de la nature des difficultés posées dans le cadre de ces mutations imposées,
- des refus de prise en compte des choix des agents.

Tout cela au moment où nous savons que :

- des mutations souhaitées par des agents sont refusées du fait de la non-publication de nombreux postes vacants dans les services du ministère (la règle du départ non remplacé sur deux qui conduit à geler la publication d'une grande majorité des postes réellement vacants),
- des agents prochainement affectés se verraient déclassés au travers de repositionnements sur la base d'organigrammes encore à ce jour inconnus ou qui, lorsqu'ils le sont, changent semaine après semaine,
- les CAP n'auront pas toutes été réunies d'ici à la date d'effet de ces mutations,
- le processus de restructuration du ministère sur ces nouveaux champs de compétence prévoit rien moins que le **redéploiement de 10 300 ETP** (et donc bien plus d'agents) dans les trois ans à venir (cf. document ci-joint).

Et cela après que le ministre d'État se soit engagé (c'était même l'un des derniers engagements qu'il rappelait encore lors du CTPM du 7 octobre dernier) à organiser le dialogue social dans un cadre plus respectueux et plus transparent.

À moins que les engagements d'un ministre n'engagent pas son successeur ?

2. Le bilan des bases qui ferment :

Alors que l'administration nous avait présenté de façon nominative et détaillée les solutions trouvées pour chaque agent affecté sur les bases dont la fermeture est programmée, nous ne

dispositions plus là que d'un vague état des lieux présentant des chiffres :

- différents de ceux que nous connaissons par ailleurs (comme le nombre de départs prochains) mais, ainsi présentés, invérifiables,
- suspects (comme le nombre de départs en retraite prévus d'ici à 2012 (alors que la réforme WOERTH-FILLON a, depuis, compromis les perspectives de départ d'agents) mais qui, présentés également ainsi, sont pareillement invérifiables.

Ainsi, dans l'hypothèse la plus favorable -mais invérifiable- 22 agents se retrouveraient sans postes, et ce seulement sur les bases qui ferment (alors que le décret relatif à la réorientation professionnelle qui prévoit la mise en oeuvre de la loi mobilité vient d'être publié).

L'administration considérerait-elle les personnels des bases qui ferment comme la poussière que l'on pourrait cacher sous le tapis feutré d'un dialogue social complice ?

3. La procédure de mise à disposition des OPA :

Est-ce pour donner l'illusion d'un ordre du jour abondant ?

Toujours-est-il qu'il était prévu d'examiner dans ce groupe de travail le projet de décret relatif à l'instauration de la position de mise à disposition pour les ouvriers de parcs et ateliers du MEDDTL.

D'abord ce groupe de travail (interministériel : MEDDTL/MINDEF) n'est pas le lieu pour examiner un tel texte (sauf si, après que la politique de la Sécurité routière ait été placée sous la tutelle du ministère des gendarmes, la gestion des OPA le soit sous celle des militaires) !

Ensuite parce que ce projet, qui relève de la compétence du MEDDTL, sera présenté aujourd'hui par la directrice des ressources humaines aux organisations représentatives des OPA...

Or ce sont les dispositifs de mise en oeuvre de cette mise à disposition -et pas seulement pour les OPA- qui relèvent de ce groupe de travail.

C'est-à-dire :

- la convention MEDDTL/MINDEF relative à la mise à disposition des OPA **et** des personnels d'exploitation des TPE : mais nous ne l'avons toujours pas vue et ce n'est pas à l'ordre du jour,
- le protocole MEDDTL/MINDEF (cf. ci-dessus en introduction) : mais nous avons appris en séance qu'il avait été signé ... alors que nous n'en connaissons toujours pas la version finale (seulement la version 5),
- la Charte de gestion MEDDTL/MINDEF : l'administration, qui nous en avait adressé une version quelques jours plus tôt, nous a indiqué que ce projet avait été corrigé **et** signé depuis ... et nous n'avons pu que lui faire observer qu'elle avait purement et simplement oublié deux corps à gestion déconcentrée : les dessinateurs et les contrôleurs des TPE !

Les représentants FORCE OUVRIÈRE ont fait l'unanimité des organisations présentes sur leur constat et leurs légitimes exigences.

FORCE OUVRIÈRE a décidé de quitter cette réunion qui visait simplement à associer -à l'aveugle !- les organisations syndicales à un plan social co-orchestré par le ministère de la défense et l'administration du MEDDTL devenue, elle aussi ... une « Grande Muette » !

Mais comme le CTPM du 17 décembre prochain prévoit à son ordre du jour l'examen de l'arrêté portant création du service national d'ingénierie aéroportuaire, c'est dans cette instance formelle -et non dans un groupe de travail alibi- que dans un premier temps FORCE OUVRIÈRE forcera l'écoute ...et exigera des réponses !

Et à défaut, c'est dans les commissions administratives paritaires -autres instances formelles- que FORCE OUVRIÈRE défendra l'ensemble des recours que déposeront les agents percutés par ce démantèlement.

Avec la volonté de trouver a posteriori -même si c'est plus difficile et l'administration le sait bien- les solutions que le ministère aura préféré, une fois de plus, reporter à plus tard...